CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E128086** **VALABLE JUSQU'AU** **06/05/2027**

ÉDITÉ LE 07/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/01/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST NAZAIRE 530 089 630

Siret : 530 089 630 00012

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5403473

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 113689742

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 113689742

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ELECTRICITE VALLEE

9 RUE DU CAPITAINE YVES ALLAIS
44210 PORNIC

Téléphone : 02 40 82 49 13 **Fax :**

Portable : 06 79 53 70 79

Responsabilité légale :
VALLEE SEBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : contact@entreprisevallee.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 311 750 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	13/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/04/2026 16:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.